



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

# AFFECTATION DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES AU SEIN DE L'ACADEMIE DE POITIERS

## Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré public

### ANNEE SCOLAIRE 2018 – 2019

**Rectorat de l'académie  
de Poitiers  
Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale de la Vienne**

**Direction des Ressources  
Humaines**

**Division  
des personnels enseignants**

**Affaire suivie par :**

Karine THEBERGE  
Adjointe cheffe DPE  
05.16.52.63.56  
[karine.theberge@ac-poitiers.fr](mailto:karine.theberge@ac-poitiers.fr)

Claudine TIJOU  
Cheffe de bureau DPE 1  
05.16.52.62.92  
[claudine.tijou@ac-poitiers.fr](mailto:claudine.tijou@ac-poitiers.fr)

Emmanuelle BOUYAT  
Cheffe de bureau DPE 2  
05 16 52 62 96  
[emmanuelle.bouyat@ac-poitiers.fr](mailto:emmanuelle.bouyat@ac-poitiers.fr)

**Rectorat de Poitiers  
Adresse postale**  
22 rue Guillaume VII le Troubadour  
CS 40 625  
86022 Poitiers cedex

**Date : 19 juin 2018**

#### Références :

**Note de service ministérielle n° 2018-055 du 23 avril 2018 (BOEN n° 17 du 26 avril 2018)**

#### Destinataires

##### Pour attribution

Mesdames, Messieurs les lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré public de la session **2018**

Mesdames, Messieurs les lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré public d'une session antérieure à 2018 et ayant bénéficié d'un report de stage durant l'année scolaire 2017-2018

##### Pour information

Madame et Messieurs les Directeurs académiques des services de l'éducation nationale – Directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

Messieurs les Présidents des universités de Poitiers et de La Rochelle

Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissement du second degré

Messieurs les Doyens des Inspecteurs

Mesdames, Messieurs les Chefs de service du rectorat

Mesdames, Messieurs les Conseillers techniques de monsieur le Recteur

#### Sommaire

- 1 – L'affectation en académie
- 2 – La phase intra-académique

#### Pièces jointes

- Annexe I – Carte des établissements de l'académie de Poitiers
- Annexe II – Implantation des lieux de formation
- Annexe III – Table d'extension
- Annexe IV – Dossier de prise en charge administrative et financière
- Annexe V – Calendrier des opérations
- Annexe VI – Fiche de renseignements ESPE

J'ai l'honneur de vous informer des principales dispositions relatives à votre affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire, qui comprend deux phases successives : la première est conduite au niveau ministériel, la seconde s'effectue au niveau académique.

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités d'affectation au sein de l'académie de Poitiers et non de se substituer à la note de service susvisée.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute question relative à votre affectation.

Armel de la Bourdonnaye

Recteur de l'académie de Poitiers,  
Chancelier des universités

## 1- L'affectation en académie

Vous êtes lauréat(e) de concours et allez être nommé(e) en qualité de fonctionnaire stagiaire.

Dans un premier temps, le ministère (DGRH) procède à la désignation des lauréats des concours dans les académies.

A cet effet, la note de service ministérielle n° 2018-055 en date du 23 avril 2018, parue au BOEN n° 17 du 26 avril 2018, définit les règles et les procédures de nomination et d'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours de recrutement des professeurs agrégés, des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive, des professeurs de lycée professionnel, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale.

Je vous invite à vous y référer.

→ **A noter** : la saisie des vœux d'affectation en académie, y compris pour les lauréats d'une session antérieure placés en report de stage, s'effectue sur Sial (<http://www.education.gouv.fr/cid55752/sial-systeme-d-information-et-d-aide-aux-laureats.html>) **du mercredi 2 mai 2018 au vendredi 8 juin 2018, 12 heures heure de Paris**. En cas d'absence de saisie à temps des vœux d'affectation ou du souhait d'obtenir un report, vous serez affecté(e) en fonction des seules nécessités de service.

Vous connaîtrez votre affectation dans une académie en qualité de fonctionnaire stagiaire sur le site Sial, rubrique « Affectations » **à partir du vendredi 29 juin 2018**.

## 2 – La phase intra-académique

Si, à l'issue de la première phase du mouvement, vous êtes affecté(e) dans l'académie de Poitiers, la Division des personnels enseignants (DPE) du rectorat procédera à votre affectation dans un établissement.

### *2-1/ Les modalités d'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire dans l'académie de Poitiers*

#### *a/ La saisie des vœux intra-académiques*

Votre affectation en établissement est arrêtée en fonction de vos **vœux géographiques** et du **barème national** calculé par le ministère à partir des informations saisies dans Sial lors de l'opération d'affectation inter-académique (situation familiale, handicap éventuel, situation de fonctionnaire ou de contractuel du second degré de l'éducation nationale, rang de classement au concours).

**En aucun cas, le rectorat ne peut corriger ou modifier ce barème et aucune demande de modification ne peut être prise en compte.** *Il est donc important de vérifier et si nécessaire de corriger ou compléter les données relatives à votre situation personnelle et familiale afin de bénéficier, le cas échéant, des bonifications correspondant à votre situation.*

Afin de vous permettre de formuler des vœux géographiques, les listes, **non exhaustives et évolutives, des supports réservés aux fonctionnaires stagiaires (temps complet et temps incomplet)** seront publiées sur le site internet de l'académie de Poitiers **à compter du lundi 2 juillet 2018** et pourront, le cas échéant, être actualisées jusqu'à la veille de l'ouverture du serveur de saisie des vœux.

Vous pouvez découvrir l'académie de Poitiers en consultant la carte des établissements, en annexe I.

Vous saisirez vos vœux d'affectation au sein de l'académie de Poitiers **les jeudi 12 juillet 2018, 9 heures et vendredi 13 juillet 2018, 17 heures** (heures de Paris) sur le site internet de l'académie de Poitiers, à l'adresse : <http://info.ac-poitiers.fr/laureats-concours2d>

En vue de votre affectation en établissement scolaire pour y effectuer votre stage, vous pouvez saisir jusqu'à **5 vœux intra-académiques** qui peuvent porter sur :

- un établissement (ETB),
- une commune (COM),
- un département (DPT).

A cet effet, est jointe en annexe II l'implantation des lieux de formation ESPE en fonction des zones géographiques des établissements d'affectation et des disciplines de recrutement.

Dans l'hypothèse où aucun des vœux formulés ne peut être satisfait, vous serez soumis à la procédure d'extension (annexe III).

Pendant toute la durée de l'ouverture du serveur sur le site internet de l'académie de Poitiers, vous pouvez consulter, saisir ou modifier votre demande.

Par ailleurs, lors de la saisie de vos vœux, il vous est demandé de compléter la « *Fiche de renseignements – Fonctionnaires stagiaires 2018 / 2019* » de l'ESPE, disponible sur le site internet de l'académie de Poitiers (conforme à l'annexe VI et à compléter au format papier si vous ne parvenez pas à ouvrir le lien).

#### *b/ Le dispositif d'accueil et d'information*

Un dispositif d'accueil et d'information est mis en place **du vendredi 29 juin 2018 au vendredi 20 juillet 2018, de 9 heures à 17 heures** pour répondre à toutes vos questions :

de préférence par courriel : [laureats-concours2d@ac-poitiers.fr](mailto:laureats-concours2d@ac-poitiers.fr)

ou par téléphone : **05.16.52.65.00**

#### *c/ Les résultats d'affectation*

Les affectations sont arrêtées par monsieur le Recteur après échanges avec les représentants du personnel en groupe de travail.

Les résultats d'affectation seront publiés sur le site internet de l'académie de Poitiers **à compter du jeudi 19 juillet 2018 en fin d'après-midi**, à l'adresse <http://info.ac-poitiers.fr/laureats-concours2d>.  
**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

Les arrêtés d'affectation seront également envoyés à cette même date par courrier postal.

Je vous précise que ces affectations sont définitives pour l'année de stage. **Aucune révision d'affectation ne sera acceptée.**

→ Il est recommandé de :

- \* ne prendre aucun engagement par rapport à votre futur logement avant de connaître votre affectation et votre lieu de formation ;
- \* prendre contact avec votre chef d'établissement lorsque vous aurez pris connaissance de votre affectation.

## ***2-2/ Les formalités et démarches indispensables***

### *a/ Les journées d'accueil*

Des journées d'accueil sont programmées à la Faculté de médecine et de pharmacie – 6, Rue de la Milétrie – 86000 POITIERS, le mardi 28 août 2018 de 8 h 30 à 17 h 00, le mercredi 29 août 2018 de 9 h 30 à 17 h 00 et le jeudi 30 août 2018 de 9 h 30 à 17 h 00.

**Il est fortement conseillé de participer à ces journées d'accueil pour lesquelles vous ne recevrez pas de convocation.** En cas d'indisponibilité dûment justifiée, vous veillerez à prendre contact avec la Division des personnels enseignants, **au plus tard le vendredi 17 août 2018** : [laureats-concours2d@ac-poitiers.fr](mailto:laureats-concours2d@ac-poitiers.fr).

Lors de ces trois journées d'accueil, vous rencontrerez notamment :

- \* les inspecteurs disciplinaires, les tuteurs et les référents pédagogiques, pour toute information quant à votre formation prévue durant cette année de stage ;
- \* les personnels de la Division des personnels enseignants (DPE) du rectorat auprès de qui vous pourrez poser des questions sur la gestion de votre carrière ;

- \* les personnels de la Division de l'accompagnement et de la formation des personnels (DAFOP) du rectorat auprès de qui vous pourrez poser des questions sur les périodes de formation et celles d'exercice du métier ;
- \* les personnels de l'ESPE ;
- \* les personnels de la MGEN.

*b/ Pour votre nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire*

Des documents sont à fournir impérativement, dès votre affectation au sein de l'académie de Poitiers et avant le vendredi 17 août 2018 au :

**Rectorat de l'académie de Poitiers  
Division des personnels enseignants**

**Bureau DPE 1 (pour les lauréats professeurs certifiés et agrégés des disciplines d'enseignement général)**

**ou**

**Bureau DPE 2 (pour les lauréats professeurs certifiés et agrégés des disciplines techniques, professeurs de lycée professionnel, professeurs d'EPS, CPE)**

**22 Rue Guillaume VII Le Troubadour  
CS 40 625  
86022 POITIERS cedex**

**Si vous avez sollicité la bonification au titre du rapprochement de conjoint** pour le calcul du barème national d'affectation, vous devez adresser :

- attestation de la résidence professionnelle et d'activité du conjoint, datée et signée, faisant apparaître le lieu d'activité, ou la promesse d'embauche accompagnée d'une déclaration sur l'honneur du conjoint s'engageant à occuper le poste proposé,
- pour les chefs d'entreprise, les commerçants, les artisans et les auto-entrepreneurs : une attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ainsi que toute pièce attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif,
- pour les conjoints étudiants (cursus d'au moins 3 années dans un établissement de formation professionnelle diplômante recrutant exclusivement sur concours) : toute pièce pouvant être délivrée par l'établissement
- en cas de chômage du conjoint, attestation récente d'inscription à Pôle Emploi et attestation de la dernière activité professionnelle interrompue après le 31 août 2015, ces deux éléments servant à déterminer la résidence professionnelle du conjoint
- pour les Ater ou doctorants contractuels : une copie du contrat précisant les dates de formation et la durée, ainsi que les bulletins de salaire
- pour les demandes de rapprochement de conjoints ne portant que sur la résidence privée, à condition que le conjoint ait une activité professionnelle : justificatif du domicile du conjoint (quittance loyer, EDF, téléphone ....)
- photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant,
- justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un PACS établi avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017,
- en cas d'enfant à naître, le certificat de grossesse recevable est celui qui prévoit une naissance antérieure au 1<sup>er</sup> septembre 2018 et délivré avant le samedi 30 juin 2018 et accompagné, pour l'agent non marié, d'une attestation de reconnaissance anticipée.

**Si vous avez sollicité une affectation conjointe de deux lauréats mariés ou pacsés**, vous devez adresser :

- \* pour les agents pacsés, l'attestation du tribunal d'instance établissant la conclusion du PACS ou un extrait d'acte de naissance des deux partenaires portant en marge les mentions PACS (loi n° 2006-728 du 23 juin 2006).

**Si vous avez sollicité la bonification au titre de l'autorité parentale conjointe ou de la situation de parent isolé**, vous devez adresser :

→ **Pour la demande formulée au titre de l'autorité parentale conjointe (APC)**

- Les décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement
- L'attestation professionnelle du conjoint

→ **Pour la demande formulée au titre de la situation de parent isolé (SPI)**

- Un courrier motivant la demande
- Une attestation CAF prouvant la situation de parent isolé
- Les décisions de justice et/ou justificatifs précisant l'autorité parentale unique

*c/ Pour votre dossier administratif et le versement de votre salaire*

Des documents sont à remettre le mardi 28 août 2018, lors de la première journée d'accueil, présentés dans une enveloppe dédiée à l'attention de la **DPE** :

\* **photocopie de votre dernier titre ou diplôme** (si vous ne l'avez pas déposé sur le site internet de l'académie de Poitiers lors de la saisie de vos vœux, les **jeudi 12 juillet 2018 à partir de 9 heures et le vendredi 13 juillet 2018 jusqu'à 17 heures** – voir le § e/).

Les lauréats des concours externes de la session 2018 des CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP des disciplines générales, et des concours de CPE et PsyEN devront envoyer dès que possible soit une attestation d'inscription en M2 s'ils sont titulaires d'un M1, soit leur diplôme de master ou équivalent (attestation de réussite)

**En cas d'absence de la justification du titre, diplôme ou certificat requis, la nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire sera rapportée.**

\* **le certificat d'aptitude physique** émis par un médecin agréé.

La nomination définitive en qualité de stagiaire est légalement subordonnée à la constatation de l'aptitude physique conformément aux dispositions de l'article 20 du titre II du décret 86-442 du 14 mars 1986 modifié.

Pour les lauréats bénéficiaires de l'obligation d'emploi et qui ont obtenu une priorité d'affectation, le certificat doit mentionner **l'aptitude physique et la compatibilité du handicap avec les futures fonctions.**

**En cas d'incompatibilité ou d'absence de certificat d'aptitude physique, la nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire sera rapportée.**

\* **l'annexe IV** complétée (dossier de prise en charge administrative et financière)

\* **une copie de la carte de sécurité sociale** (sauf si vous étiez déjà rémunéré(e) par l'académie de Poitiers)

\* **2 relevés d'identité bancaire originaux** (obligatoirement à vos nom et prénom et portant l'adresse conforme à celle déclarée)

\* **copie des pièces justificatives de la situation familiale et copie du livret de famille** si vous avez des enfants à charge (si cela n'a pas été envoyé par courrier avant le vendredi 17 août 2018)

*d/ Pour votre couverture sécurité sociale*

Des documents sont à remettre le mardi 28 août 2018, lors de la première journée d'accueil, présentés dans une enveloppe dédiée à l'attention de la **MGEN** :

\* un relevé d'identité bancaire ou postal ;

\* une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité ;

\* votre attestation de carte vitale actuelle ou copie de votre carte vitale ;

\* selon votre situation familiale : une copie du livret de famille si vous êtes marié(e), ou une attestation de PACS ou de concubinage.

*e/ Pour votre formation à l'ESPE*

Votre inscription administrative à l'ESPE interviendra après la confirmation de votre parcours de formation (2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre).

*Pour la détermination de votre parcours de formation, vous devrez obligatoirement, le **jeudi 12 juillet 2018 à partir de 9 heures et le vendredi 13 juillet 2018, jusqu'à 17 heures** :*

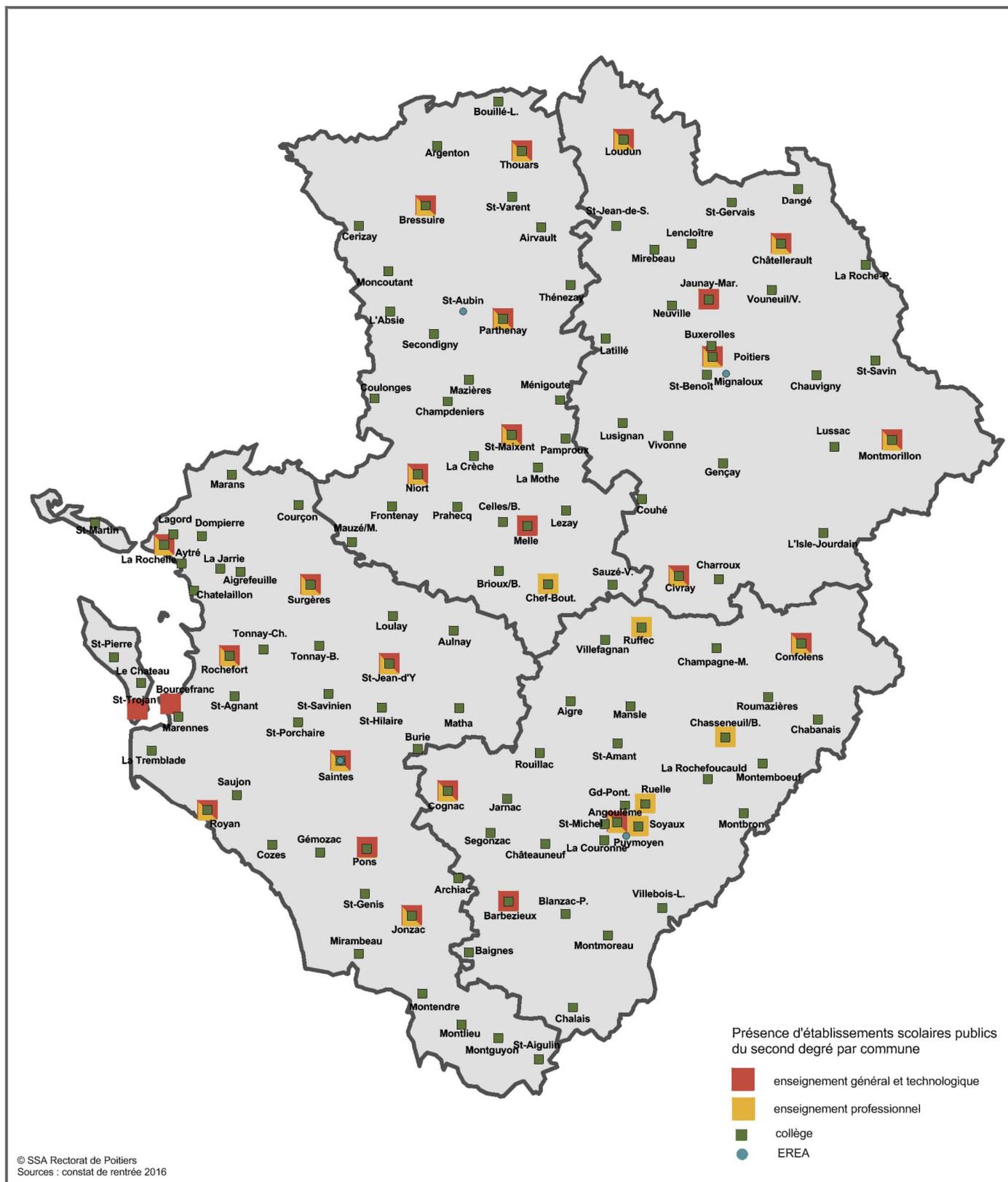
\* compléter le questionnaire en ligne déposé sur le site internet de l'académie de Poitiers, actualité « *Lauréats des concours enseignants et d'éducation du second degré* », rubrique « Informations à renseigner pour l'ESPE » (annexe VI à compléter en format papier si vous ne parvenez pas à ouvrir le lien)

\* déposer (au format pdf) une version numérique de votre dernier diplôme (Baccalauréat, Licence, Master MEF ou MEEF, Diplôme d'Ingénieur, Doctorat ...)

Le service de scolarité de l'ESPE procédera à votre inscription (dont le coût n'est pas à la charge de l'enseignant stagiaire) et vous communiquera, par mail, votre numéro d'étudiant (numéro à 8 chiffres) vous permettant d'activer votre messagerie universitaire et tous les outils de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) utilisés pour les enseignements (disciplinaires et transversaux) de l'ESPE.

A réception de ce courriel, vous pourrez également récupérer votre justificatif d'inscription et, éventuellement, la carte d'étudiant numérique en vous présentant directement au service de scolarité de l'antenne ESPE de votre département d'affectation (Angoulême, Niort, Poitiers) ou au service de scolarité de la Faculté des Sciences de l'Université de La Rochelle pour les enseignants stagiaires affectés en Charente Maritime.

## CARTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ACADEMIE



## FORMATION 2018-2019 Stagiaires du 2<sup>nd</sup> degré rentrée 2018

### Pour les stagiaires affectés à temps plein dans l'académie

Une journée de formation par semaine à l'ESPE

DISCIPLINES	JOURS DE FORMATION	LIEUX
Lettres classiques ou modernes	<b>LUNDI</b>	Poitiers ou Saintes suivant l'affectation
Philosophie		Poitiers
Documentation		
Arts plastiques		
Anglais		
Eco-gestion		
Éducation musicale		
EPS		
SES		
Lettres-histoire		Saintes
SVT	<b>MERCREDI</b>	Poitiers ou La Rochelle suivant l'affectation
Histoire-géo		Poitiers
Mathématiques		
CPE		
PLP (sauf lettres-histoire)		
Physique-chimie		
Espagnol		
Maths-sciences		
Allemand		
SII (et technologie)		Angoulême

### Pour les stagiaires affectés à mi-temps dans l'académie

Deux journées de formation par semaine à l'ESPE

**Pour les enseignants affectés dans le département de la Charente et dans les établissements de la Charente maritime suivants : l'ensemble du réseau Eclaire de Jonzac, les collèges de Burie et de Matha**

DISCIPLINES	JOURS DE FORMATION	LIEUX	JOURS DE FORMATION	LIEUX
Lettres classiques	<b>LUNDI</b>	Saintes	<b>JEUDI</b>	Angoulême
Lettres modernes				
Lettres-histoire				
Documentation	<b>LUNDI</b>	Poitiers	<b>JEUDI</b>	
Philosophie				
Anglais				
Education musicale				
EPS				
Arts plastiques				
Éco-gestion	<b>MERCREDI</b>	Poitiers	<b>JEUDI</b>	
Histoire-géographie				
Mathématiques				
SVT				
SES				
Physique-chimie				
PLP (sauf lettres-histoire)				
Allemand	<b>MERCREDI</b>	Angoulême	<b>JEUDI</b>	
Espagnol				
SII et technologie				

**Pour les enseignants affectés dans le département de la Charente-Maritime (sauf pour les établissements mentionnés ci-dessus)**

DISCIPLINES	JOUR	LIEUX	JOUR	LIEUX
Documentation	<b>LUNDI</b>	Poitiers	<b>MARDI</b>	La Rochelle
Anglais				
SES				
PLP lettres histoire	<b>LUNDI</b>	Saintes	<b>MARDI</b>	La Rochelle
Lettres classiques/modernes	<b>LUNDI</b>	Saintes	<b>JEUDI</b>	La Rochelle
EPS	<b>LUNDI</b>	Poitiers	<b>JEUDI</b>	La Rochelle
Arts plastiques				
Economie gestion				
Philosophie				
PLP (sauf lettres histoire)	<b>MARDI</b>	La Rochelle	<b>MERCREDI</b>	Poitiers
Allemand				
Espagnol				
Histoire géographie	<b>MERCREDI</b>	La Rochelle	<b>JEUDI</b>	Poitiers
Mathématiques				
Physique-chimie	<b>MERCREDI</b>	Poitiers	<b>JEUDI</b>	La Rochelle
SVT	<b>MERCREDI</b>	La Rochelle	<b>JEUDI</b>	La Rochelle
SII et technologie	<b>MERCREDI</b>	Angoulême	<b>JEUDI</b>	La Rochelle

**Pour les enseignants affectés dans le département des Deux-Sèvres**

DISCIPLINES	JOUR	LIEUX	JOUR	LIEUX		
Documentation	<b>LUNDI</b>	Poitiers	<b>MARDI</b>	Niort		
Philosophie						
Lettres (classiques et modernes)						
Anglais						
Education musicale						
EPS						
Arts plastiques						
Éco-gestion						
Lettres histoire	<b>LUNDI</b>	Saintes	<b>MERCREDI</b>	Poitiers		
Histoire-géographie	<b>MARDI</b>	Niort				
SES						
Mathématiques						
Espagnol						
Physique-chimie						
SVT						
PLP (sauf lettres-histoire)						
Allemand						
SII et technologie					<b>MERCREDI</b>	Angoulême

**Pour les enseignants affectés dans le département de la Vienne**

DISCIPLINES	JOUR	LIEUX	JOUR	LIEUX
Documentation	<b>LUNDI</b>	Poitiers	<b>MARDI</b>	Poitiers
Philosophie				
Lettres (classiques et modernes)				
Anglais				
Education musicale				
EPS				
SES				
Arts plastiques				
Éco-gestion				

<b>DISCIPLINES</b>	<b>JOUR</b>	<b>LIEUX</b>	<b>JOUR</b>	<b>LIEUX</b>
Histoire-géographie	<b>MERCREDI</b>	Poitiers	<b>JEUDI</b>	Poitiers
Mathématiques				
Espagnol				
Physique-chimie				
PLP (sauf lettres histoire)				
Allemand				
SII et technologie	<b>MERCREDI</b>	Angoulême	<b>JEUDI</b>	Poitiers
Lettres histoire	<b>LUNDI</b>	Saintes	<b>JEUDI</b>	Poitiers

**A noter que pour les quatre départements, l'ensemble des stagiaires CPE affectés à mi-temps auront pour journées de formation à l'ESPE les mardi et mercredi.**

**TABLE D'EXTENSION**

Si vous avez fait votre 1<sup>er</sup> vœu dans les Deux-Sèvres (79) les possibilités d'affectation sur poste seront étudiées dans l'ordre suivant :

1. tout poste dans le 79
2. tout poste dans le 86
3. tout poste dans le 17
4. tout poste dans le 16

Si votre 1<sup>er</sup> vœu concerne la Vienne (86) :

1. tout poste dans le 86
2. tout poste dans le 79
3. tout poste dans le 16
4. tout poste dans le 17

Si votre 1<sup>er</sup> vœu concerne la Charente (16) :

1. tout poste dans le 16
2. tout poste dans le 17
3. tout poste dans le 86
4. tout poste dans le 79

Si votre 1<sup>er</sup> vœu concerne la Charente-Maritime (17) :

1. tout poste dans le 17
2. tout poste dans le 16
3. tout poste dans le 79
4. tout poste dans le 86

**DOSSIER DE PRISE EN CHARGE  
ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

**FONCTIONNAIRES STAGIAIRES – RENTREE 2018**

Ce dossier doit être remis **complet** lors de la réunion de rentrée du mardi 28 août 2018.

A défaut, il devra être expédié à l'adresse ci-dessous :

**Rectorat de l'académie de Poitiers**  
**Division des personnels enseignants**  
**Bureau DPE 1 ou Bureau DPE 2 (selon le tableau ci-dessous)**  
**22 Rue Guillaume VII Le Troubadour**  
**CS 40 625**  
**86022 POITIERS cedex**

**1. Renseigner votre identité et votre situation**

NOM : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : .....

Etablissement d'affectation obtenu pour la rentrée 2018 : .....

Adresse mail : ..... N° de téléphone : .....

**Si vous avez déjà exercé dans l'éducation nationale avant le 01/09/2018, merci de noter votre**

**NUMEN : .....**

COCHER	CORPS	DISCIPLINE	SERVICE GESTIONNAIRE
<input type="checkbox"/>	Agrégé (disciplines générales)		DPE 1
<input type="checkbox"/>	Certifié (disciplines générales)		DPE 1
<input type="checkbox"/>	Agrégé (disciplines techniques)		DPE 2
<input type="checkbox"/>	Certifié (disciplines techniques)		DPE 2
<input type="checkbox"/>	PLP		DPE 2
<input type="checkbox"/>	CPE		DPE 2
<input type="checkbox"/>	P. EPS		DPE 2

**2. Remplir la notice de renseignements (page suivante)**

**3. Joindre les pièces** demandées sur la notice de renseignements :

- copie de la carte de sécurité sociale (sauf si vous étiez déjà rémunéré(e) par l'académie de Poitiers)
- 2 relevés d'identité bancaire **originaux**
- copie des pièces justificatives de la situation familiale, et copie du livret de famille si vous avez des enfants à charge

**4. Remettre** le dossier lors de la réunion de rentrée, le mardi 28 août 2018 (ou, à défaut, l'envoyer au rectorat dans les plus brefs délais).



## NOTICE DE RENSEIGNEMENTS

- Initiale (premier recrutement ou arrivée dans l'académie)  
 Modificative (changement de situation familiale)

## Identification

Service concerné (division/bureau):

Grade : .....	Nom et prénoms : .....
Discipline : .....	Nom de naissance : .....
	Date de naissance : .....
Etablissement : .....	N° Sécurité sociale : ...../...../...../...../...../.....
	N° NUMEN : .....
Commune de naissance : .....	Département : .....
(Joindre la copie de la carte vitale)	Pays de naissance : .....

Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Courriel : .....@.....

## Situation antérieure

Avez-vous occupé un emploi au cours des 12 derniers mois dans - le secteur public Oui  Non   
 - le secteur privé Oui  Non   
 En quelle qualité ? (indemnitaire, assistant d'éducation, titulaire, autre...)  
 .....

Quel organisme vous a rémunéré? (nom et adresse) .....

Date d'entrée dans la fonction publique : ..... (joindre le dernier arrêté de promotion d'échelon)  
 En cas de 1er recrutement, joindre la copie de vos diplômes et votre curriculum-vitae :

## Situation familiale

Célibataire  Concubinage date: ...../...../.....  Mariage date: ...../...../.....  
 PACS date: ...../...../.....  Divorce date: ...../...../.....  Veuvage date: ...../...../.....  
 Séparé date: ...../...../.....  
 (joindre toutes pièces justificatives ex: livret de famille - carte d'identité (recto-verso) - récépissé de pacs)  
 Votre conjoint:  
 Nom et prénom: ..... Employeur : .....

Adresse de l'employeur: .....

## Enfants à charge vivant au foyer

Nom, prénom	Date de naissance	Scolaire-Etudiant-Apprenti
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

## S.F.T (supplément familial de traitement)

ou avantage en nature, c'est-à-dire à caractère familial, attribué par l'employeur, différent des prestations familiales)

Je souhaite percevoir le SFT: Oui  Non   
 Si oui joindre obligatoirement l'attestation de non paiement de l'employeur de votre conjoint et un certificat de scolarité par enfant de plus de 16 ans.  
 (NB: Une application de télé-déclaration "SFT" est disponible sur l'intranet)

**Relevé d'identité bancaire - RIB**

- Initiale (premier recrutement ou arrivée dans l'académie)
- Modificative (changement de RIB)

**Cadre réservé à l'administration (P.J)**

Ministère : 206 Administration : ..... Département : .....  
.....  
N° NPC: ..... Imputation budgétaire : .....

**Cadre à remplir par l'agent**

**Identification**

Grade : ..... Nom et prénoms : .....  
Discipline : ..... Nom de naissance : .....  
Etablissement : ..... N° Sécurité sociale : ...../...../...../...../.....

**R.I.B: Attention le RIB doit comporter obligatoirement les mentions ci-dessous**

Identité : Votre nom - votre prénom ( y compris dans le cas d'un compte joint) - votre adresse  
RIB : le code Etablissement - le code Guichet - le N° de compte - la clé - l'IBAN et le BIC

**R.I.B ( Coller votre RIB ci-dessous - pas d'agrafe - pas de pliage):**

**CALENDRIER DES OPERATIONS**

<b>Opérations</b>	<b>Dates</b>
Saisie des vœux d'affectation en académie sur Sial : <a href="http://www.education.gouv.fr/cid55752/sial-systeme-d-information-et-d-aide-aux-laureats.html">http://www.education.gouv.fr/cid55752/sial-systeme-d-information-et-d-aide-aux-laureats.html</a>	<b>Du mercredi 2 mai 2018 au vendredi 8 juin 2018, 12 heures</b> (heure de Paris)
Publication des résultats d'affectation en académie	<b>A partir du vendredi 29 juin 2018</b> (selon les disciplines)
Dispositif d'accueil et d'information au rectorat de Poitiers : de préférence par courriel : <a href="mailto:laureats-concours2d@ac-poitiers.fr">laureats-concours2d@ac-poitiers.fr</a> ou par téléphone : <b>05.16.52.65.00</b>	<b>Du vendredi 29 juin 2018 au vendredi 20 juillet 2018, de 9 heures à 17 heures</b>
Publication des supports réservés pour les fonctionnaires stagiaires sur le site internet de l'académie de Poitiers (liste non exhaustive et évolutive)	<b>A partir du lundi 2 juillet 2018</b>
Saisie des vœux d'affectation en établissement sur : <a href="http://info.ac-poitiers.fr/laureats-concours2d">http://info.ac-poitiers.fr/laureats-concours2d</a>	<b>Les jeudi 12 juillet 2018 à partir de 9 heures et vendredi 13 juillet 2018 jusqu'à 17 heures</b> (heures de Paris)
Publication des résultats d'affectation en établissement sur le site de l'académie de Poitiers	<b>A compter du jeudi 19 juillet 2018</b>
Envoi des pièces justificatives à la DPE du rectorat de Poitiers concernant : * rapprochement de conjoints * rapprochement de deux lauréats mariés ou pacsés (affectation conjointe) *situation de parent isolé ou autorité parentale conjointe	<b>Avant le vendredi 17 août 2018</b>
Journées d'accueil des fonctionnaires stagiaires à la Faculté de médecine et de pharmacie de Poitiers → Remise des autres justificatifs pour la DPE et la MGEN	<b>Mardi 28 août 2018 de 8 h 30 à 17 h 00</b> <b>Mercredi 29 août 2018 de 9 h 30 à 17 h 00</b> <b>Judi 30 août 2018 de 9 h 30 à 17 h 00</b>
Prérentrée des enseignants	<b>31 août 2018</b>
Rentrée scolaire des élèves	<b>1<sup>er</sup> septembre 2018</b>

Réservé à l'administration :

P1  P1 (ex 2ans adm)  P1 (ex 2ans adm autre ac)  P4  P5  P6  TC

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS - FONCTIONNAIRES STAGIAIRES 2018 / 2019

**NOM (de naissance) :**

**NOM D'USAGE (ou marital) :**

**Prénom :**

**Date de naissance :**

**Lieu de naissance :**

**Adresse postale :**

**Code Postal :**

**Ville :**

**Téléphone :**

**Courriel personnel :**

### CURSUS

- Année d'obtention du bac :

- Série du bac :

- Etablissement :

- Avez-vous déjà été inscrit(e) à l'Université de Poitiers :

oui

non

- Si oui, en quelle année :

pour quelle formation :

- Si non, précisez autre Etablissement :

- Numéro INE (pour les bacheliers à partir de 1995 – 11 caractères – figure sur le relevé de notes du Bac ou des études supérieures universitaires, attention : différent du numéro étudiant) : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_

**(à compléter obligatoirement)**

- Quelle était votre situation en 2017-2018 (études et/ou emploi) :

### MASTER MEEF

- Possédez-vous le **M1 MEEF** :  oui  non

- si oui, quelle mention :  1<sup>er</sup> degré  2<sup>nd</sup> degré (indiquez la discipline (ex : anglais) :

Encadrement éducatif

- si oui, année d'obtention :

- Possédez-vous le **M2 MEEF** :  oui  non

- si oui, quelle mention :  1<sup>er</sup> degré  2<sup>nd</sup> degré (indiquez la discipline (ex : anglais) :

Encadrement éducatif

- si oui, année d'obtention :

Autre(s) diplôme(s) possédé(s), année et établissement d'obtention :

-  
-  
-

## CONCOURS

**A quel concours êtes-vous admis(e) ?**

CAPES     CAPET     CAPLP     CAFEP     CAPEPS     CPE     AGREGATION

**Quel type de concours ?**

Interne     Externe     Réservé     3<sup>ème</sup> voie

*Pour le CAPES, le CAPET, le CAPLP et l'Agrégation, précisez la discipline (ex : anglais) : \_\_\_\_\_*

**Etes-vous admis(e) au concours et dispensé de diplôme (père ou mère de trois enfants, sportif de haut niveau, concours interne) ?**     oui     non

*(si oui, précisez votre situation : \_\_\_\_\_)*

**Sans concours :**

Recrutement BOE (Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi)

**Obligation de choisir une langue vivante étrangère (sauf pour concours langues) :**

Anglais     Espagnol

**Etablissement d'affectation :**

Quotité de travail dans l'établissement :

Renouvellement de stage

Prolongation de stage

Retour d'un congé sans traitement

Retour après report d'un an (suite absence de M1)

Nom du tuteur :

Courriel du tuteur :

**Joindre obligatoirement TOUS les justificatifs**

**(par courrier postal ou par courrier électronique)**

- copies des diplômes
- attestation de sécurité sociale pour les BOE couvrant l'année universitaire 2018/2019 (indiquant a minima une date de fin de prise en charge au 31/08/2019)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE POUR L'INSCRIPTION ESPE**

**Pour toute situation particulière,**

**Merci de contacter rapidement le secrétariat MEEF second degré de l'ESPE**

**(coordonnées ci-dessous)**